

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le sept juillet deux mille neuf, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 30/06/2009

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

**PRESENTS :** Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Roger DESROCHES, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Elodie MARTIN, Marie-Claire RAPAUD – CHATEAUNEUF, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Catherine CELESTIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Monique REIX – BUSSY, Jean-Pierre MORLON.

**EXCUSES :** Béatrice DUFOUR, Alain FAUCHER.

Elodie MARTIN a été élue secrétaire de séance.

## 2009 – 069 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT ACQUISITION D'UN BATIMENT – REALISATION D'UN EMPRUNT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération 2009 – 040 du 30 mars 2009 approuvant le budget primitif 2009 de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de réaliser un emprunt afin de financer l'acquisition d'un bâtiment pour établir le siège administratif de la Communauté de Communes de Noblat ainsi que pour réaliser des travaux d'aménagement dans ce dernier.

Compte tenu du montant de l'acquisition et des travaux estimés, différents organismes bancaires ont fait des offres pour la réalisation d'un emprunt de 300 000 € à tirage unique. Monsieur le Président donne lecture des offres reçues.

Le Conseil Communautaire après avoir pris connaissance de l'offre établie par le Crédit Agricole,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par  
25 voix pour, 0 contre et 0 abstention

**Décide :**

### **ARTICLE 1 : Principales caractéristiques du prêt**

La Communauté de Communes de Noblat contracte, auprès du Crédit Agricole, un prêt à taux fixe et à amortissement progressif, d'un montant de 300 000 EUR dont les caractéristiques sont les suivantes :

Nombre d'échéances de remboursement : 25

Condition de remboursement anticipé : indemnité actuarielle

Taux fixe : 4,85 %

Commissions engagement flat : remises

Périodicité des échéances : annuelle

### **ARTICLE 2 : Étendue des pouvoirs du signataire**

Monsieur le Président est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, le cas échéant et si le contrat le prévoit, aux opérations suivantes :

- ✓ Des droits de tirage échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- ✓ La faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
- ✓ La possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt,
- ✓ La faculté de modifier la périodicité et le profil d'amortissement

**Donne tous pouvoirs à cet effet à Monsieur le Président.**

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 08 juillet 2009

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le : 01/07/2009

  
Le Président,

Jean-Claude LEBLOIS

**Accusé de réception préfecture**

Objet de l'acte : CCN acquisition d'un emprunt - réalisation d'un emprunt

Date de transmission de  
l'acte : 09/07/2009

Date de réception de  
l'accusé de réception : 09/07/2009

Numéro de l'acte : 2009-069 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 087-2487193E1-20090708-2009-069-DE

Date de décision : 08/07/2009

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.3. Emprunts